

Région: 13 LAVAL

Établissement: CISSS de Laval

Sous-Territoire	Installations	No Inst.	Secteur A ¹									Secteur B ¹					GMF-U ²	Commentaires établissement
			Urg.	CD/ Hospit. (incluant UCDG)	Obst.	Soins int. (unité ≤ 6 lits)	LD	Soins palliatifs	Prise en charge en CLSC	SAD-SIAD (incluant la garde)	Soins palliatifs en CLSC (incluant la garde)	IVG	Autres programmes en CLSC (Voir commentaires)	Centre de réadaptation et CPEJ (Voir commentaires)	Santé Publique (Voir commentaires)	Autres (Voir commentaires)		
Regroupement des TCLSC Duvernay et Pont-Viau	CLSC DES MILLE-ÎLES	51228724							x		x							
Regroupement des TCLSC Duvernay et Pont-Viau	CLSC ET CHSLD IDOLA-SAINT-JEAN	52293941					x											
Regroupement des TCLSC Duvernay et Pont-Viau	CLSC ET GROUPE DE MÉDECINE DE FAMILLE UNIVERSITAIRE DU MARIGOT	51224574								x		x					x	GMF-U: prise en charge et enseignement.
Regroupement des TCLSC Duvernay et Pont-Viau	HÔPITAL DE LA CITÉ-DE-LA-SANTÉ	51228757	x	x				x									x	UCDG Clinique de la douleur
Regroupement des TCLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey	CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-DOROTHÉE	51223402					x											
Regroupement des TCLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey	CLSC DU RUISSEAU-PAPINEAU	51223410							x		x							
Regroupement des TCLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey	CLSC ET CHSLD SAINTE-ROSE	51228740							x									
Regroupement des TCLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey	HOPITAL JUIF DE RÉADAPTATION	11097029												x				
Regroupement des TCLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey	Les CHSLD du Regroupement des TCLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey						x											CHSLD Val des Brises - nouvelle installation.
Régional	SANTÉ PUBLIQUE															x		Service de maladies infectieuses.

Acronyme

UCDG : Unité de courte durée gériatrique; SAD : Soins à domicile; IVG : Interruptions volontaires de grossesse; CPEJ : Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse; GMF-U : Groupe de médecine de famille universitaire.

Note :

1. Les besoins prioritaires sont à titre informatif. Ceux relevant des activités du **secteur A** n'ont pas besoin de justificatif et sont d'emblée reconnus par le Ministère, à moins d'exception. Toutefois, les demandes que nous recevons concernant les activités du **secteur B** seront étudiées au cas par cas par le Comité de gestion des effectifs médicaux (COGEM) MSSS-FMOQ.
2. Recrutements en GMF-U: La candidature doit avoir obtenu l'aval du directeur du département universitaire de médecine familiale de la faculté de médecine concernée. Le médecin devra avoir le profil attendu en termes de tâches liées à des fonctions académiques et en termes d'inscription de patients.